

## NOTE DE LA RÉDACTION

### I. — Soutien de la prospérité marocaine.

Les premiers résultats de la campagne agricole confirment les espoirs que l'on avait fondés sur elle. Pour les seules céréales orge, blé dur, blé tendre et maïs les estimations récemment exprimées laissent prévoir une production totale dépassant 33 millions de quintaux, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis de nombreuses années (1). Ainsi ressort l'efficacité des persévérants efforts du Gouvernement et des services techniques pour l'amélioration des rendements qualitatifs et quantitatifs, particulièrement favorisés par la pluviosité.

Perspective favorable qui a naturellement provoqué une baisse des cours et souligné à nouveau la nécessité d'une puissante organisation de stockage, et l'importance des coopératives agricoles récemment créées, dans leur rôle de soutien de l'économie marocaine.

Parallèlement d'ailleurs va jouer l'aide métropolitaine indispensable à la consolidation du marché agricole du Protectorat. La plupart des contingents admissibles en franchise douanière par la France et l'Algérie (2) ont ainsi été maintenus, pour les céréales notamment, tandis qu'une augmentation a pu être obtenue pour certains produits de l'élevage (chevaux, mulets, bovins, ovins et porcins, viandes, conserves, volailles, etc...) et pour les tomates. Des perspectives aussi favorables s'annonçaient pour les agrumes, dont la récolte semble malheureusement compromise par les toutes récentes conditions climatiques (3). A la commission d'études du Haut comité méditerranéen qui doit se réunir prochainement, le Maroc sollicitera vraisemblablement un accroissement de son contingent d'alfa.

En prévision, enfin, d'une sensible progression de la récolte de maïs (2.600.000 quintaux contre 2.175.000 quintaux en 1938), le dahir du 26 février 1937 prohibant la sortie de cette céréale a été abrogé et la taxe de sortie primitivement fixée à 9 francs a été ramenée à 3 francs par quintal.

L'élevage continue de bénéficier des efforts tendant à l'organisation de larges foires et marchés, ainsi qu'à l'amélioration progressive des espèces. Sur les marchés lainiers de Taza, Ahermoumou, Missour des quantités variant de 30.000 à 40.000 kilos de laine ont été offertes

à des prix en hausse et la foire du mouton d'Azrou a bénéficié d'apports dépassant ceux de l'an dernier (40.000 moutons et 60.000 kilos de laine) sans préjudice du plein succès des foires de Bou-Mia, Guercif et Missour.

L'essor de l'industrie de la pêche est un signe non moins marquant de cette reprise économique. Devançant largement les ports d'Alger et d'Oran, Casablanca se place aujourd'hui au 5<sup>e</sup> rang des ports de pêche de l'Empire français (4). En dépit d'une baisse des cours consécutive à ce développement une nouvelle usine de sardine s'installe en juillet près d'Agadir alors même que la capacité de production du Maroc en conserves de sardines atteint celle du Portugal en tête jusqu'ici des producteurs mondiaux (5). La conserverie est ainsi au premier rang des industries marocaines (avant la minoterie) par le nombre de ses usines et par l'importance du personnel employé.

Mais la vocation du Maroc, reste une vocation agricole qui lui imprime un rythme saisonnier et l'abondante récolte de cette année s'est naturellement répercutée sur les salaires des ouvriers ruraux. Combinée avec les déplacements habituels des ouvriers agricoles en période de moisson, la brusque hausse de ces salaires affecte plus particulièrement les exploitations minières et notamment les charbonnages (6).

Ces variations saisonnières du marché du travail rendent malaisée l'adoption d'une politique définitive de la main-d'œuvre.

Pour la seconde fois cependant un contingent de main-d'œuvre agricole marocaine (originaires du Tafilalet principalement) soigneusement sélectionné au triple point de vue physique, professionnel et moral, et encadré, a trouvé un emploi saisonnier mieux apprécié dans les exploitations rurales du centre de la France en remplacement d'ouvriers étrangers.

En même temps s'affirment et se précisent les efforts tendant à la stabilisation de la main-d'œuvre et à sa formation technique (section d'apprentissage de l'Office chérifien des phosphates (7) à Khouribga, orientation résolue de l'enseignement des indigènes, par ailleurs notablement développé, vers la préparation professionnelle, institution d'un enseignement minier élémentaire à Rabat, etc.).

(1) Discours de M. le Résident général à la session marocaine du Conseil du Gouvernement, p. 197.

(2) Décret du 27 mai 1939.

(3) Cf. Les conditions atmosphériques du 2<sup>e</sup> trimestre 1939, p. 210.

(4) Cf. Casablanca, port de pêche, p. 254.

(5) Cf. Les conserveries de poissons, p. 254.

(6) Cf. Résumé trimestriel sur l'activité des charbonnages de Djerada, p. 217.

(7) Cf. Rapport du conseil d'administration de l'Office chérifien des phosphates, p. 212.

Cette organisation professionnelle devient plus urgente à mesure que le Maroc, sans perdre son caractère de pays essentiellement agricole, s'oriente plus délibérément vers une industrialisation progressive, dont témoignent l'accroissement de la consommation du courant haute tension (7.885 milliers de k.-w.-h. pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1939, contre 7.171 milliers de k.-w.-h. pendant la période correspondante de 1938), la création à Salé d'une usine de pâtes alimentaires et d'une usine de transformation du liège, et l'établissement d'une savonnerie à Rabat, où une importante usine textile développe ses installations. Courant juin, l'éruption de gaz hydrocarbonés qui s'est manifestée au sondage de Bou-Mimoun, près de Sidi-Slimane, a ramené l'attention sur la campagne de prospection pétrolière.

La rénovation de l'artisanat s'affirme aussi par le remboursement des prêts arrivés à échéance, et la résorption totale d'un chômage qui avait provoqué de légitimes inquiétudes au cours des dernières années.

Le Gouvernement poursuit et accentue son effort de constructions et de recasement (réunion du comité de l'habitat indigène du 7 juillet) qui doit surtout porter sur Rabat et Casablanca.

A cette œuvre sociale la constitution récente d'une société pour l'édification d'une cité ouvrière aux Roches-Noires, à Casablanca, permet à l'initiative privée de s'associer selon une nouvelle formule d'économie mixte.

Déjà très net au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année, le relèvement de la valeur des constructions édifiées s'affirme, marqué surtout par une plus importante participation indigène (8).

## II. — Défense nationale et solidarité nord-africaine.

La contribution du bloc nord-africain aux dépenses supplémentaires de défense nationale s'élève à 85 millions de francs pour l'année 1939 (Algérie, 55 millions ; Maroc, 15 millions ; Tunisie, 15 millions).

Bien que relativement modeste, l'effort demandé au Maroc a motivé le relèvement de certaines charges fiscales (taxe de consommation sur les essences portée de 45 à 65 francs par hectolitre, institution d'un droit de timbre de 1 % sur les quittances en douane). L'augmentation du droit sur les essences entraînera sans doute une élévation de la taxe sur les gas-

oils et a pour incidence un relèvement des tarifs routiers et ferroviaires, qui restent cependant inférieurs à ceux d'Algérie et de Tunisie.

Ce nouvel effort budgétaire n'en a pas moins permis un réaménagement de la fiscalité en faveur des agriculteurs. C'est ainsi que l'assiette du terrib des arbres fruitiers et de la vigne a été modifiée en vue de mieux proportionner ces impôts aux facultés contributives des assujettis (9). Parallèlement et bien que la contribution de l'Office chérifien des phosphates soit demeurée importante (10), il a paru opportun d'appeler les sociétés à contribuer à l'effort financier nouveau : un dahir du 20 mai 1939 a modifié les taxes applicables aux immeubles entrés dans leur patrimoine par voie d'apport, ainsi qu'aux droits d'enregistrement applicables aux cessions de parts sociales.

Dans l'hypothèse même d'un conflit international, l'Afrique du Nord doit prévoir des dispositions d'ensemble qui la mettent en mesure de compter sur elle-même et procéder à cet effet à l'inventaire de ses ressources naturelles et à l'organisation commune de leur mise en œuvre.

De cette préoccupation est déjà résultée, le 16 juin 1939, la constitution de la Société algéro-marocaine de recherches houillères du Guir, le Maroc et l'Algérie unissant leurs moyens financiers et techniques pour la reconnaissance du prolongement présumé du gisement algérien de Kénadza, producteur de charbons gras, complémentaire des anthracites de Djerada.

Le souci de régler sur place des problèmes d'adaptation semble ainsi orienter l'Afrique du Nord, malgré d'inévitables difficultés de mise au point, dans le sens d'une vie économique commune.

L'esprit de solidarité et de collaboration qui présida aux travaux de la XVII<sup>e</sup> conférence annuelle des chambres de commerce françaises de la Méditerranée, les vœux qui furent émis à cette occasion (liaisons ferroviaires et aériennes entre l'Algérie et le Maroc, directives communes pour l'action de propagande en faveur du tourisme nord-africain, etc.) ont aussi marqué cette tendance. Dans le même esprit, au début de juin, s'est réunie à Oujda, une conférence frontalière qui avait pour but l'examen des questions de circulation entre la zone française du Maroc et l'Algérie, tandis que la pratique de mesures « d'harmonisation » permettra, par ailleurs, à la coopération nord-africaine de jouer avec efficacité dans le domaine agricole (11).

(9) Dahir du 19 mai 1939.

(10) Cf. Statistiques relatives à la contribution de l'Office chérifien des phosphates au budget de l'État chérifien, p. 260.

(11) Dahir du 20 mai 1939.

(8) Cf. Mouvement de la construction dans les municipalités au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1939, p. 220.